

---

# COMPTE RENDU COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

## 22 Décembre 2005 à la Maison Régionale des Sports de Lorraine

---

**Présents** : Jean ALLARY, Vincent BLANCHARD, Gilles MEMBRE, Françoise LAPICQUE, Jean MELINE, René PARIS, Aurélien PERSONNE, Allain VOYEN, Bertrand VILLER

**Excusés** : Claude BERNARDIN, Jean-Luc EGLY, Jean FELTEN, Patrick FORRETT, Franck GERMAIN, Christophe HEYMANN, Charles KRIER, Eric POMMIER, Catherine BARBIER-CARPENTIER

Le Président Aurélien PERSONNE ouvre la séance et présente les dossiers à l'ordre du jour.

### 1/ Validation des résultats de la première phase et préparation de la deuxième phase

Jean ALLARY présente les résultats des poules de régionale, et explique les montées et descentes. La constitution des différentes poules pour la deuxième phase est proposée pour répondre au mieux des vœux des clubs pour les équipes en opposition ou en phase.

### 2/ Enquête pour la Régionale 1

Différentes solutions sont débattues pour limiter les problèmes de brûlage des joueurs en R1, qui se joue en dernier dans un week-end :

- . modifier les règles du brûlage pour donner le bénéfice à la plus haute division ;
- . jouer la R1 le samedi à 17 h ;
- . permettre à la R1 d'avoir une équipe incomplète.

Ces questions pourraient être posées avec l'enquête prévue sur l'arrêt sur score acquis et la présence d'un juge-arbitre neutre.

### 3/ Infractions relevées

Aurélien PERSONNE donne lecture du verso de la feuille de la rencontre du 17 décembre en pré-nationale entre Sarreguemines et L'Hôpital - St Avold, où il est fait mention de l'attribution d'un carton au joueur Olivier FORRETT pour comportement gravement antisportif. Il propose à la commission de demander au Président Pierre BLANCHARD de porter l'affaire devant l'Instance Régionale de Discipline. Cette proposition est acceptée.

### 4/ Réclamation d'une joueuse du club de Vittel

Allain VOYEN fait part de la réclamation d'une joueuse du club de Vittel, concernant le classement d'un joueur de Golbey, donné « non classé » par erreur lors de l'établissement de la licence. Gilles MEMBRE fait remarquer que le cas ayant été étudié par le comité des Vosges, l'instance d'appel est le comité directeur de la Ligue et pas la Commission Sportive, et dit qu'il faut conseiller au club de Vittel de faire éventuellement appel à ce Comité.

### 5/ Divers

Les propositions de modification des championnats fédéraux évoquées lors du précédent comité directeur de la Ligue sont brièvement exposées et discutées.

Françoise Lapicque  
Secrétaire de séance